

**Province de Québec, le 13 janvier 2014**  
**Municipalité de St-Joseph-de-Lepage**

Lundi, le treize (13) janvier 2014 se tenait à 20H00 au Centre Lepageois, l'assemblée ordinaire du conseil municipal de St-Joseph-de-Lepage.

Étaient présents: mesdames et messieurs les conseiller(e)s : Johanne Morissette, Myriam St-Laurent, Jasmin Couturier, Ghislain Vignola, Alain Thibault et Magella Roussel. Tous formant quorum sous la présidence de monsieur Réginald Morissette, maire.

Tammy Caron, directrice générale et sec.trés. est aussi présente.

1. **La séance est ouverte par la récitation de la prière.**
2. **2014-01 Ouverture de la séance**  
M. Le Maire ouvre la séance par la prière et il invite les élus à prendre considération de l'ordre du jour proposé. Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyée par Monsieur Jasmin Couturier laissant l'item «Affaires nouvelles ouvert.
3. **2014-02 Lecture et adoption des procès-verbaux**  
Étant donné que chacun des membres du Conseil ont reçus leurs copies des procès-verbaux des séances du 2, 12 et 16 décembre 2013. Il est proposé par Monsieur Alain Thibault et appuyée par Madame Johanne Morissette et résolue à l'unanimité, d'adopter les procès-verbaux de la séance ordinaire et spécial tel que présentés. Sauf résolution 2013-240 date pour la séance du mois de septembre est un lundi 8 septembre au lieu du mardi.
4. **2014-03 Acceptation des comptes**  
Il est proposé par Monsieur Magella Roussel et appuyée par Monsieur Alain Thibault et résolue unanimement l'acceptation des comptes. Le montant des comptes est de 16 051.95\$ pour le folio 2731.

**Liste des comptes**

ANDRÉ HUDON	ENTRETIEN LOCAL NOV 2013	776907		124,75
PUBLICATIONS CCH LTÉE	RENOUV. C.MUN.JAN14À JAN 15	2212667		631,21
GROUPE CCL	CHEQUE LASER	134341		430,57
CENTRE DE RÉNOVATION DE LA MITIS	TAPIS ENTRÉE C.LEP	FC001316		25,78
CHAUFFAGE ROBIN PELLETIER	CHAGER LES VALVES DANS LOCAL	4972		230,93
DICKNER INC.	SIGNALISATION PANNEAU	M145518		37,01
FONDS D'INFORMATION SUR LE TERRITOIRE	AVIS MUTATION	20130325		4,00
FQM	FORM 17-18SEPT 2013 COURS D'EA	1471		
FQM	FORM ÉTHIQUE 2014 3 MAI	13-1332		758,84
		2013	M0131 004	247,20
HYDRO-QUÉBEC	LUMIERE RUE NOV 2013	65500124		124,98
		0496		
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	PAPETRIE	194151		83,47
IMPRESSION NOUVELLE IMAGE INC.	BOITE, PAPIER COULEUR	193585		25,04
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE NOVEMBRE 2013	543839		140,08
DÉPANNEUR IRVING	ESSENCE DÉC 2013	543617		150,03
EXPLOITATION JAFFA INC.	COLLECTE DÉC 2013	DÉC 2013		2 085,73
JEAN-PIERRE ST-AMAND INC.	RÉP LUM RUE ST AMAND	6134		110,38
DÉNEIGEMENT JOCELYN OUELLET INC.	DÉNEIGEMENT SALLE MUN BORNE	1445		368,87
DÉNEIGEMENT JOCELYN OUELLET INC.	DÉNEIGEMENT C. LEPAGOIS	1411		757,88
TÉLUS MOBILITÉ	CELL. VOIRIE	DÉC 2013		44,09
MRC DE LA MITIS	INSPECTION NOV DÉC 2013	31482		490,26
MRC DE LA MITIS	PONT PRICE ENTRETIEN	31487		25,00
NADINE ROUSSY	AIDE ET FRAIS DÉPLACEMENT	2013	M1301 005	1 000,00
PETITE CAISSE, FRANÇOISE BÉRUBÉ. SEC-TRS	MÉDIA POSTE, INFO MUN. FOURNI	dec2013		50,00
PETITE CAISSE, FRANÇOISE BÉRUBÉ. SEC-TRS	INFO MUN DÉC 2013	INFO MUN DÉC		16,00
PETITE CAISSE, FRANÇOISE BÉRUBÉ. SEC-TRS	MÉDIA POSTE DÉC 2013	2013-1		29,25

PETITE CAISSE, FRANÇOISE BÉRUBÉ. SEC-TRS POSTE CANADA	CALENDRIER GÉANT TIMBRE MÉDIA POSTE	2013-2 17-12- 2013		2,30 318,98
RECEVEUR GÉNÉRAL DU CANADA REVENU QUÉBEC	REMISS FÉD DÉC 2013 REMISE OCT NOV DEC 2013 PROV	DÉC 2013 OC.NO.D E 13	M0130 905	686,23 4 416,46
SERVICE INFORMATIQUE LEPAGE SERVICE INFORMATIQUE LEPAGE	SOURIS ORDI ORDINATEUR PORTATIF	48020 48019		28,73 771,07
TELUS QUÉBEC ULTRAMAR	TEL BUREAU DÉC 2013 huile chauffage 1388.2 L	DÉCE 2013 84895		280,80 1 556,03

#

**16 051,95**Salaires nets : 11 employés \$ 11 883.36 \$Total des factures : 16 051.95\$**Total salaires et compte du mois** **27 935.31\$**

Chèque manuels et en ligne déjà payés (L-M) - 7 118.74\$

Salaires payés - 11 883.36\$

**Reste à payer :** **8 933.21\$**

\$

Solde des comptes : # 2731 : 180 782.97\$

# 91550 : 0 \$

# 91550 : marge de crédit dispo 56 252.90\$

Tammy Caron, sec-trés

10 janvier 2014

**5. Correspondance.****6. 2014-04 Autorisation de paiement Roche Ltée**

a) Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyée par Monsieur Jasmin Couturier et résolue à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 186051 au montant de 6 581.60\$ à la Firme Roche Ltée pour la gérance de projet du projet d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts (FIMR ET PIQM) urbanisation de la route 132 pour la période du 28-09-2013 au 29-11-2013. Ce montant sera pris au compte 91550 du projet d'urbanisation route 132.

b) Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyée par Monsieur Alain Thibault et résolue à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 186049 au montant de 867.19\$ à la Firme Roche Ltée pour Plans (Tel que construit) du projet d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts urbanisation de la route 132 pour la période du 04-05-2013 au 27-09-2013. Ce montant sera pris au compte 91550 du projet d'urbanisation route 132.

c) Sur proposition de Monsieur Magella Roussel appuyée par Madame Johanne Morissette et résolue à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 186051 au montant de 25 532.05\$ à la Firme Roche Ltée pour (Fermeture dossier 2012 & réception définitive 2013) du projet d'infrastructures d'aqueduc et d'égouts urbanisation de la route 132 pour la période du 31-08-2013 au 27-09-2013. Ce montant sera pris au compte 91550 du projet d'urbanisation route 132.

7. **2014-05** **Autorisation de paiement Ent. E Normand 1<sup>er</sup> versement entretien chemin d'hiver**

Sur proposition de Monsieur Jasmin Couturier appuyée par Monsieur Magella Roussel et résolue à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise le paiement de la facture # 68625 au montant de 16 552.26\$ pour le 1<sup>er</sup> versement à Entreprise E. Normand pour l'entretien d'hiver.

8. **2014-06** **Demande de résolution pour la reconduction du programme Accès Logis**

**Attendu que** partout au Québec des ménages locataires soit des familles, des aînés en perte d'autonomie, des personnes sans-abri ou vulnérables et des personnes seules, ont des besoins pressants de logements de qualité et à prix abordable;

**Attendu que** des ménages de notre municipalité de [nom de la municipalité] ont des besoins de logements abordables;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec permet de réaliser des logements qui répondent à ces besoins;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec a des retombées sociales et économiques vitales dans notre milieu;

**Attendu que** les budgets du programme AccèsLogis Québec sont pratiquement épuisés et ne pourront répondre à tous les projets en développement dans notre région et au Québec;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec doit être reconfirmé chaque année et que cette situation limite la capacité des milieux à planifier efficacement la réponse aux besoins en habitation, en plus d'être très peu adaptée aux exigences d'un développement immobilier qui implique de nombreux acteurs et sources de financement;

**Attendu que** ce manque de prévisibilité ralentit le rythme de réalisation des projets; plusieurs se retrouvant dans l'attente de la reconduction du programme;

**Attendu que** le programme AccèsLogis Québec doit tenir compte des différentes réalités et contextes de développement d'un territoire à l'autre;

**Il est proposé de :**

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme de développement de logements communautaires adapté aux besoins, fonctionnel et applicable sur l'ensemble du territoire québécois;

Demander au gouvernement du Québec de maintenir un programme qui permet de réaliser des logements dans les différents contextes territoriaux du Québec et qui est équitable quant à la participation requise par les milieux;

Demander au gouvernement du Québec de poursuivre sans délai le programme AccèsLogis Québec à long terme et de prévoir dans son prochain budget un plan d'investissements sur 5 ans dans AccèsLogis Québec, permettant la réalisation d'un minimum de 3 000 nouveaux logements par année.

De transmettre une copie de cette résolution au ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, M. Sylvain Gaudreault, ainsi qu'au président du Conseil du trésor, M. Stéphane Bédard, et au ministre des Finances, M. Nicolas Marceau.

Proposé par Madame Johanne Morissette et appuyée par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de maintenir la reconduction du programme Accès Logis.

9. 2014-07 **Programme de soutien à la motivation scolaire et sociale**  
Sur proposition de Madame Johanne Morissette appuyée par Monsieur Alain Thibault et résolue à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage ne contribue pas cette année pour le programme de soutien à la motivation scolaire et sociale de l'école du Mistral.
10. 2014-08 **Adhésion à l'AQLPA**  
Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyée par Monsieur Magella Roussel et résolue à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage de ne pas adhérer à l'AQLPA.
11. 2014-09 **Adoption du règlement du traitement des élus**

**PROVINCE DE QUÉBEC  
MUNICIPALITÉ DE SAINT-JOSEPH-DE-LEPAGE**

**RÈGLEMENT NO 01-2013**

---

**RÈGLEMENT RELATIF AU TRAITEMENT  
DES ÉLUS MUNICIPAUX**

---

**ATTENDU QUE** la Loi sur le traitement des élus (L.R.Q., c.T-11.001) détermine les pouvoirs du conseil en matière de fixation de la rémunération;

**ATTENDU QUE** le conseil désire adopter un règlement relatif au traitement des élus;

**ATTENDU QUE** la municipalité de Saint-Joseph-de-Lepage est déjà régie par un règlement sur le traitement des élus municipaux, mais qu'il y a lieu d'actualiser ce règlement et de le rendre conforme aux réalités présentes;

**ATTENDU QU'**un **avis de motion** a été donné le 2 décembre 2013 par le conseiller monsieur Alain Thibault ;

**ATTENDU QU'**il y a eu adoption du projet de règlement à la séance du 13 janvier 2014;

**ATTENDU QU'**un avis public fut donné au moins 21 jours avant la séance d'adoption du présent règlement;

**EN CONSÉQUENCE**, il est proposé par Madame Johanne Morissette, et résolu à la majorité que monsieur Réginald Morissette, maire, ayant exprimé son vote favorable à l'adoption de ce règlement portant le numéro 01-2013 qu'il soit statué et décrété ce qui suit :

**ARTICLE 1 -RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSE DU MAIRE**

Le maire aura droit en 2014 à une rémunération fixée de 5 000.00\$ et une allocation de dépenses de 2500.00\$ annuel.

**ARTICLE 2 -RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSE D'UN CONSEILLER**

Un conseiller aura droit en 2014 à une rémunération fixée de 1 666.50\$ et une allocation de dépense de 833.25\$ annuel.

**ARTICLE 3 -MAIRE SUPPLÉANT**

Advenant le cas où le maire suppléant remplace le maire dans l'exercice de ses fonctions pendant plus de trente jours consécutifs, le maire suppléant aura droit, à compter de ce moment et jusqu'à ce que cesse le remplacement, à une somme égale à la rémunération du maire pendant cette période.

#### **ARTICLE 4 -LES MODALITÉS DE VERSEMENTS**

La rémunération et l'allocation de dépense décrétées selon les articles 2, 3 et 4 seront versées à chacun des membres du conseil municipal sur une base trimestrielle. Cette rémunération sera versée dans la dernière semaine de mars, juin, septembre et décembre ou à la fin du mandat d'un élu.

#### **ARTICLE 5 -INDEXATION DE LA RÉMUNÉRATION DU MAIRE ET DES CONSEILLERS**

L'indexation consiste à augmenter le montant applicable pour l'exercice suivant d'un pourcentage correspondant à un taux d'augmentation de 2% au début de chaque année pour exercice financier suivant.

#### **ARTICLE 6 – REMBOURSEMENT DES DÉPENES AUTORISATION PRÉALABLE**

Chaque conseiller peut recevoir un remboursement de dépenses d'actes pour le compte de la municipalité pourvu qu'une autorisation préalable à poser l'acte et à fixer la dépense soit donnée par le conseil.

#### **ARTICLE 7 – EXCEPTION POUR LE MAIRE (MAIRESSE)**

Le maire (mairesse) n'est pas tenu d'obtenir l'autorisation mentionnée à l'article 10 pourvu que la dépense s'insère dans l'exercice de ses fonctions.

#### **ARTICLE 8 – TRANSPORT EN COMMUN**

Tout déplacement par autobus ou train est remboursé selon la dépense réellement encourue sur présentation des pièces justificatives appropriées.

#### **ARTICLE 9 – VÉHICULE PERSONNEL**

Lorsqu'un membre du conseil utilise son véhicule automobile personnel dans l'accomplissement de ses fonctions, il a droit :

10.1 À une indemnisation : la distance admise est la distance nécessaire et effectivement parcourue.

10.2 Les frais de stationnement et de péage supportés par l'élu.

10.3 L'utilisation d'un véhicule-taxi.

#### **ARTICLE 10 – FRAIS DE TRANSPORT-AUTOMOBILE PERSONNELLE**

L'indemnisation autorisée pour l'utilisation du véhicule automobile de l'élu est de 0.41\$/km.

#### **ARTICLE 11 – FRAIS DE REPAS**

Les frais de repas remboursés par la municipalité y compris taxes et pourboires sont les suivants :

a) Déjeuner : 10.00\$ b) Dîner : 18.00\$ c) souper : 25.00\$

#### **ARTICLE 12 - ENTRÉE EN VIGUEUR**

Le présent règlement entrera en vigueur selon la Loi.

---

**Réginald Morissette, Maire**

---

**Tammy Caron, dir. Générale et sec-très.**

AVIS DE MOTION : 2 décembre 2013  
ADOPTION DU PROJET 13 janvier 2014  
PUBLICATION DU PROJET : 3 décembre 2013

12. **2014-10**      **Dépôt liste des arrérages**  
Mention dépôt de la liste des arrérages
13. **2014-11**      **Contrat de travail directrice générale**
14. **2014-12**      **Demande de financement du journal Mouton Noir**  
Sur proposition de Monsieur Alain Thibault et résolu à l'unanimité que la municipalité de St-Joseph-de-Lepage ne contribue pas à la demande de financement pour le journal Mouton Noir.
15.                    **Campagne de financement 2014 (fondation csss de la Mitis)**  
Invitation à un souper bénéfice
16.                    **AFFAIRES NOUVELLES :**
- 2014-13**      **a) Mutuelles de prévention**  
IL EST RÉSOLU, les administrateurs en ayant fait une lecture complète et d'en déclarant satisfaits, que l'entente projetée avec la Commission de la santé et de la sécurité du travail relative au regroupement d'employeurs aux fins de l'assujettissement à des taux personnalisés et au calcul de ces taux pour l'année 2014 soit acceptée telle que rédigée, et que la Fédération québécoise des municipalités soit autorisée à signer cette entente ainsi que tout renouvellement subséquent de cette entente, et ce, tant que la présente autorisation n'a pas été dûment révoquée par une nouvelle résolution des administrateurs de la FQM.
- Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyée par Monsieur Magella Roussel et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise la signature de l'entente avec la CSST pour la constitution d'une mutuelle de prévention. Et qu'elle autorise madame Tammy Caron, dir. gén. sec.-très à signer les documents requis.
- 2014-14**      **b) Avis de motion code éthique révisé et présentation**  
Avis de motion est donné par Monsieur Alain Thibault afin que soit pris en considération à une séance ultérieure, l'adoption du règlement du Code d'éthique.
- 2014-15**      **c) Vérification comptable 2013**  
Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyée par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage mandate la firme Mallette à produire les rapports financiers 2013 de la municipalité.
- 2014-16**      **d) Changement nom au bottin téléphonique**  
Sur proposition de Monsieur Alain Thibault appuyée par Monsieur Jasmin Couturier et résolu à l'unanimité que le conseil de la municipalité de St-Joseph-de-Lepage autorise Madame Tammy Caron, dir. gén. sec. très. à communiquer avec Télus pour faire modifier le nom pour Municipalité de St-Joseph-de-Lepage au lieu de Paroisse.
17.                    **Période de questions ;**
18. **2014-17**      **Fermeture de l'assemblée**  
  
Il est proposé par Monsieur Alain Thibault la fermeture de l'assemblée à 20h44

\_\_\_\_\_  
Réginald Morissette, maire

\_\_\_\_\_  
Tammy Caron, dg. sec.trés.